



# Eau de javel 18 °C

## Fiche de données de sécurité

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878

Version 2024.1 (23-07-2024)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : EAU DE JAVEL  
Code du produit : CHBLE

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Détachant / blanchissant

#### 1.3. Identification de l'entreprise

Copagro CV  
Pachtgoedstraat 1  
9140 Temse  
België  
Tel: +32 3 760 00 10  
Fax: +32 3 760 00 19  
Email: [info@copagro.be](mailto:info@copagro.be)

#### 1.4. Numéro d'appel urgence

Pays	Organisation	Adresse	Numéro d'urgence	Remarque
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

### Rubrique 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Matière corrosive pour les métaux, Catégorie 1 (Met. Corr. 1, H290).  
Corrosion cutanée, Catégorie 1B (Skin Corr. 1B, H314).  
Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).  
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (Aquatic Acute 1, H400).  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 (Aquatic Chronic 2, H411).  
Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique (EUH031).

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger:



GHS05

GHS09

Mention d'avertissement:

DANGER

Identificateur du produit:

EC 231-668-3

HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION 5.7% CL ACTIF

Étiquetage additionnel :

EUH206

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers:

H290

Peut-être corrosif pour les métaux.

H314

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH031

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Conseils de prudence - Généraux:

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

# Copagro - Eau de javel 18°

## Fiche de données de sécurité 2024.1

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

### Conseils de prudence – prévention :

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ...

### Conseils de prudence - Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

### Conseils de prudence - Stockage :

P405 Garder sous cléf.

### Conseils de prudence - Elimination :

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.

## 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >= 0,1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

## RUBRIQUE 3: Composition / Informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composition

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 7681-52-9 EC: 231-668-3 REACH: 01-2119488154-34  HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION CLACTIF	GHS05, GHS09, GHS07 Dgr Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 EUH : 031	B	2.5 <= x % < 10

#### Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Identificatie	Limites de concentration spécifiques	ETA
CAS: 7681-52-9 CE: 231-668-3 REACH: 01-2119488154-34  HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION CLACTIF	EUH031: C>=5%	Oraal: ATE = 3000 mg/kg PC

#### Informations sur les composants:

(Texte complet des phrases H: voir la section 16)

Contient 5% ou plus, mais moins de 15% d'agents de blanchiment chlorés.

## RUBRIQUE 4: Premiers Secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### 4.1. Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières, pendant plusieurs minutes. Si une irritation persiste, consulter un ophtalmologiste.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Si une irritation apparaît ou si la contamination est étendue et prolongée, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

# Copagro - Eau de javel 18°

## Fiche de données de sécurité 2024.1

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Non inflammable

#### 5.1. Moyens d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- chlore (Cl<sub>2</sub>)
- phosgène (CCl<sub>2</sub>O)

Favorise la combustion des produits ou des matériaux combustibles.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome.

Refroidir les récipients / réservoirs par pulvérisation d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

##### 6.6.1 Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Signaler les déversements aux autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et absorber le déversement avec un absorbant inerte (sable, terre, ...).

Nettoyer avec de l'eau.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations.

### RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser le produit dans des zones bien ventilées.

En cas de dilution, ajouter le produit dans l'eau et JAMAIS l'inverse.

##### Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

##### Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient fermé, dans un endroit frais et bien ventilé.

Stockage à l'abri du gel et de la lumière directe.

##### Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

##### Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

# Copagro - Eau de javel 18°

## Fiche de données de sécurité 2024.1

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Mesures de protection individuelle ; telles que les équipements de protection individuelle**

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

#### Protection des yeux / du visage

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166..

#### Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

#### Protection du corps

Porter des vêtements de protection appropriés.

#### Protection respiratoire

Utiliser un appareil de protection respiratoire pour effectuer des opérations qui peuvent entraîner une exposition aux vapeurs du produit.

### RUBRIQUE 9: propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Informations générales

##### Informations générales

Etat physique	Liquide fluide
Couleur	Non précisé
Seuil olfactif	Non précisé
Point/intervalle de fusion	-6°C
Point/intervalle de congélation	Non précisé
Point/intervalle d'ébullition	100°C
Inflammabilité (solide, gaz)	Non précisé
Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%)	Non précisé
Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%)	Non précisé
Point d'éclair	Non concerné
Point/intervalle d'auto-inflammation	Non précisé
Point/intervalle de décomposition	Non précisé
pH	Non précisé
	Base forte
pH en solution aqueuse	12 à 1% dans l'eau
Viscosité	1 mm <sup>2</sup> /s
Hydrosolubilité	Soluble
Liposolubilité	Non précisé
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non précisé
Pression de vapeur (50°C)	Inférieure à 110 kPa (1.10 bar)
Densité	1.050 +/- 0.020
Densité de vapeur	Non précisé

#### 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

##### 9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

##### 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

#### Taux d'évaporation

Taux d'évaporation	0.3
--------------------	-----

# Copagro - Eau de javel 18°

## Fiche de données de sécurité 2024.1

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Ce mélange réagit avec des acides en dégageant des gaz toxiques en quantités dangereuses.

Mélange qui, par action chimique, peut attaquer ou même détruire les métaux.

#### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- l'exposition à la lumière
- températures supérieures à 50 °C
- températures basses

#### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des : acides, métaux, matières comburantes, matières organiques. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- chlore (Cl<sub>2</sub>)
- phosgène (CCl<sub>2</sub>O)
- chlorate de sodium

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Peut entraîner des lésions cutanées irréversibles, telles qu'une nécrose visible au travers de l'épiderme et dans le derme, à la suite d'une exposition allant de trois minutes à une heure.

Les réactions corrosives sont caractérisées par des ulcérations, saignements, escarres ensanglantées et, à la fin d'une période d'observation de 14 jours, par une décoloration due au blanchissement de la peau, des zones d'alopécie et des cicatrices.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

##### 11.1.1 Substances

###### Toxicité aiguë:

HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION ...% CL ACTIF (CAS: 7681-52-9)

Par voie orale: DL50 = 3000 mg/kg

Espèce: rat

Par voie cutanée: DL50 >= 5000 mg/kg

Espèce: lapin

Par inhalation (Vapeurs): CL50 >= 50 mg/l

Espèce: rat

##### 11.1.2 Mélange

###### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque des brûlures de la peau.

###### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque de graves lésions des yeux.

###### Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité):

- Hypochlorite de sodium (solutions aqueuses) (CAS 7681-52-9): Voir la fiche toxicologique n° 157.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

#### 12.1. Toxicité

# Copagro - Eau de javel 18°

## Fiche de données de sécurité 2024.1

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

### 12.1.1 Substances

HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION ...% CL ACTIF (CAS: 7681-52-9)

Toxicité pour les poissons: 0,1 < CL50 <= 1 mg/l  
Facteur M = 1  
Espèce: Pimephales promelas  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les crustacés: CE50 = 141 mg/l  
Espèce : Daphnia magna  
Durée d'exposition : 48 h

### 12.1.2 Mélanges

Toxicité pour les poissons: Très toxique  
Toxicité pour les poissons: Toxique  
CL50 <= 1 mg/l  
Espèce: Pimephales promelas

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Non applicable.

### 12.2.1 Substances

HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION ...% CL ACTIF (CAS: 7681-52-9)

Biodégradation : Rapidement dégradable

### 12.2.2 Mélanges

Biodégradation : Rapidement dégradable

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non bioaccumulable

## 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Mélange non persistant.  
Mélange non bioaccumulable.  
Mélange non toxique.

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

## 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

**Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK, AwSV Annex I, KBws) :**

WGK 2 : Comporte un danger pour l'eau.

## RUBRIQUE 13: considérations relatives à l'élimination

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### Déchets:

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

#### Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

## RUBRIQUE 14: informations relatives au transport

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2021 - IMDG 2020 - OACI/IATA 2021).

### 14.1 Numéro ONU

1791

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

UN1791 = HYPOCHLORITE EN SOLUTION

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- Classification :

# Copagro - Eau de javel 18°

## Fiche de données de sécurité 2024.1

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)



8

### 14.4 Groupe d'emballage

III

### 14.5 Dangers pour l'environnement



### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Identif.	LQ	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	8	C9	III	8	80	5 L	521	E1	3	E
IMDG	Classe	2 Etiq.	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ	Arrimage manutention	Séparation	
	8	-	III	5 L	F-A, S-B	223	E1	CategoryB	SGG8 SG20	
IATA	Classe	2 Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	Note	EQ	
	8	-	III	852	5 L	856	60 L	A3 A803	E1	
	8	-	III	Y841	1 L	-	-	A3 A803	E1	

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

Polluant marin (IMDG 3.1.2.9) : (hypochlorite de sodium, solution ...% cl actif)

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations / légalisation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2:

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/1480 (ATP 13)
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2019/521 (ATP 12)

#### Informations relatives à l'emballage:

Emballages devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

#### Dispositions particulières:

Aucune donnée n'est disponible.

#### Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK, AwSV vom 18/04/2017, KBws) :

##### - Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK) :

WGK 2 : Comporte un danger pour l'eau.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 16: autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

#### Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques

# Copagro - Eau de javel 18°

## Fiche de données de sécurité 2024.1

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

### Abréviations:

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée

CE50 : La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques

ETA : Estimation Toxicité Aiguë

PC : Poids Corporel

UFI : Identifiant unique de formulation.

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route

IMDG: International Maritime Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail

WGK: Wassergefährdungsklasse ( Water Hazard Class)

GHS05 : Corrosion

GHS09 : Environnement

PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique

vPvB: Très persistante et très bioaccumulable

SVHC: Substance of Very High Concern

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*